

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 10 juin 2026****Délibération n° DEL 2026 0086**

L'an deux mille vingt six, le dix juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 04 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur François CHATAING, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Monsieur Fabien SURREL, Madame Chloé ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Roland LONJON à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Xavier RIFFARD à Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Brigitte FROMAGET

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 22H30

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques

| | |
|-----------------------|---|
| <u>Objet</u> : | Stérilisation et identification des chats libres sauvages : autorisation de signer la convention dématérialisée 2026 avec la Fondation 30 millions d'amis |
|-----------------------|---|

Rapporteur : Chloé BOURDELAIN

La commune du Puy-en-Velay s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

La gestion des chats libres est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération.

Délibération n° DEL_2026_0086 du mercredi 10 juin 2026

Une solution a maintes fois fait ses preuves : la stérilisation. D'une part, elle stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris,..etc. D'autre part, elle enrayer le problème des odeurs d'urine et des miaulements des femelles en période de fécondité.

Par ailleurs, le chat étant un animal territorial, ceux présents sur un site empêchent tout autre de s'y introduire.

La présente convention encadre le mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats libres sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction. Elle concerne uniquement les chats libres âgés de + 6 mois qui doivent être relâchés sur leur lieu de trappage après leur stérilisation et leur identification.

Le budget global est établi en fonction du nombre de chattes/chats recensé(e)s : estimation de 60 chats pour 2026.

La Fondation 30 Millions d'Amis s'engage à une prise en charge totale des frais de stérilisation et des puces électroniques, des montants maximums suivants :

- 100 € pour les mâles ;
- 120 € pour les femelles ;
- 140 € *exceptionnellement* pour les femelles gestantes ;
- 140 € *exceptionnellement* pour les cryptorchidies.

Le budget en conséquence sera de 6 600 €.

Les frais de stérilisation et d'identification seront directement réglés par la Fondation 30 Millions d'Amis.

Dans le cadre défini par l'article L.211-27 du Code Rural, le Maire, par arrêté, fera capturer les chats libres non identifiés, en état de divagation, sans propriétaire ou sans « détenteur » et vivant en groupe dans les lieux publics de la commune. Il fera procéder à leur stérilisation et à leur identification préalablement à les relâcher dans ces mêmes lieux. De même, comme prévu par l'article L.211-27 du Code Rural, le nourrissage de ces populations est autorisé sur les lieux de leur capture.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 29/05/2026

A reçu un avis favorable en Commission Qualité de Vie - Urbanisme - Environnement du 26/05/2026

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention dématérialisée 2026 de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 10 juin 2026,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 juin
2026